

DECRET N°2017 - 048 du 27 janvier 2017
portant nomination des membres de l'Autorité
Nationale de Lutte Contre la Corruption.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et les infractions connexes en République ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 janvier 2017,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Victorien Francisco Sènabledeau ATTLOU ;
- Monsieur Pierre Lucien BRUN ;
- Monsieur Jean-Baptiste ELIAS ;
- Madame Bernadette HOUNDEKANDJI épouse CODJOVI ;
- Monsieur Godognon Akoué Georges Marc PATHINVOH ;
- Madame Elisabeth Afiavi GNANSOUNOU épouse FOURN ;

- Monsieur François HOUNKPE ;
- Monsieur Madjè Victorien TOGNINO ;
- Madame Sèwanoudé Ghislaine Justine BOCOVO épouse ADJAGBONI ;
- Monsieur Yélignan Sèna Horace Florent Vivien ADOUKONOU.

Article 2 : La durée du mandat des membres l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption est de trois (03) ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

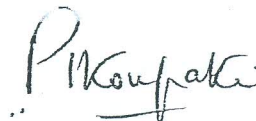
Fait à Cotonou, le 25 janvier 2017

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



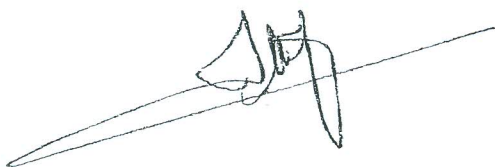
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
 de la Présidence de la République,



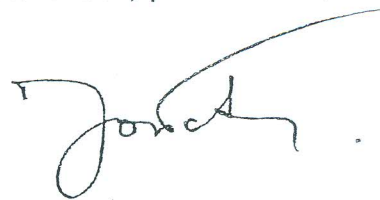
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
 la Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Economie et des
 Finances, par intérim,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6, AN 2, CC 2, CS 2, CES 2, HAAC 2, MESGPR 2, MEF 2, MJL 2, AUTRES MINISTERES 20, SGG 4, Intéressés 10, JORB 1

PRASG2CG